

TVA ET IMMOBILIER



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- **Déterminer** les droits à déduction de la TVA sur les opérations de livraisons immobilières ;
- **Distinguer** les opérations de locations immobilières taxables de celles exonérées de la TVA ;
- **Conseiller** les professionnels du bâtiment sur l'application des bons taux de TVA en fonction des travaux réalisés ;
- **Appliquer** les règles de TVA relatives aux transactions immobilières.



CONTENU DE LA FORMATION

Généralités en matière de TVA applicable à l'immobilier :

- Définition d'un immeuble ;
- Règles de territorialité de la TVA (*livraisons d'immeubles et prestations de services se rattachant à un immeuble*) ;
- Droit à déduction de la TVA (*droit à déduction de l'immeuble immobilisé, droit à déduction de l'immeuble en stock, ...*) ;
- Livraisons à soi-même de biens immeubles.

TVA applicable aux locations immobilières :

- Locations d'immeubles à usage professionnel (*locations de locaux équipés ou de terrains aménagés, locations de locaux nus, ...*) ;
- Locations de locaux à usage d'habitation (*locations de locaux nus, locations de logements meublés, ...*).

TVA applicable aux travaux immobiliers :

- Généralités ;
- Le taux intermédiaire de TVA de 10 % (*les locaux concernés, les opérations concernées, ...*) ;
- Le taux réduit de TVA de 5,5 % (*les équipements et les prestations éligibles, les travaux indissociablement liés, ...*) ;
- Le taux normal de TVA de 20 % (*les travaux concernés, ...*) ;
- L'autoliquidation de la TVA pour les travaux de sous-traitance dans le bâtiment (*généralités, les travaux concernés, le formalisme, ...*).

TVA applicable aux transactions immobilières :

- La notion d'assujetti à la TVA ;
- Les livraisons de terrains (*distinction entre terrain à bâtir et autres terrains, livraison d'un terrain par un assujetti et par un non assujetti, ...*) ;
- Les livraisons d'immeubles (*distinction entre immeubles neufs et immeubles « anciens », livraison d'un immeuble par un assujetti, ...*).



PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours et supports de présentation*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».



Formation

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.



PREREQUIS

Aucuns.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).



MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA SESSION EN CLASSES VIRTUELLES

Les classes virtuelles se feront grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour des **formations** en mode « **synchrone** » à l'**issue desquelles** un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront **un email de convocation, dans la semaine précédant** le début de chaque session en classe virtuelle, **qui comportera, notamment, le lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien **sera également mis à disposition** de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogès](#) ».



MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN CLASSES VIRTUELLES

Durant les sessions de classes virtuelles, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de l'application ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de cette application, sera **mis à disposition** de chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (délai de réponse maximum de 24 heures).



Classes virtuelles

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2023)

- Nombre de participants : **Néant**
- Recommandation : **Néant**
- Satisfaction globale : **Néant**
- Pertinence : **Néant**



SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prise en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.